

## Contribution à la concertation préalable Cap Décarbonation

Ce vendredi 21 juillet 2023 se clôt la concertation préalable entamée le 22 mai dénommée Cap Décarbonation abordant de concert les projets phase 2 du Programme K6, CalCC et D'Artagnan<sup>1</sup>. Nous souscrivons à l'objectif final de ces trois projets à savoir la décarbonation de l'industrie. Néanmoins une vigilance s'impose. Au-delà des aspects techniques qui ont occupé de part en part la concertation préalable, Virage Énergie entend dans cette première prise de position souligner plusieurs écueils et émettre des propositions quant au traitement des projets de captation de CO<sub>2</sub> sous toutes leurs formes.

### Faire face au biais technologique

Au cours des réunions, visites et ateliers organisés durant la concertation préalable, la baisse de la consommation énergétique sur les sites émetteurs – la cimenterie Equiom à Lumbres et l'usine de chaux Lhoist à Rety - n'a été abordé par les porteurs de projets qu'à l'aune de l'efficacité. Cette dernière est entendue comme faisant appel exclusivement à des technologies afin de réduire les consommations d'énergie à l'échelle d'un objet ou d'un système donné (véhicule moins consommateur, bâtiment rénové, etc.). Le seul levier technologique ne représente pourtant qu'une partie des efforts à déployer pour atteindre l'objectif de neutralité carbone.

La confiance ancrée dans l'innovation techno-scientifique résolvant l'essentiel des problèmes constitue un biais dangereux du fait du retard induit au regard de l'urgence des réponses à apporter aux dérèglements climatiques. Les débats actuels entourant le projet de loi industrie verte en sont l'une des illustrations. Pourtant continuer de procéder de la sorte alimente le statu quo et entrave des réflexions pour faire advenir un ensemble de propositions basées d'abord sur les besoins à pourvoir pour la société dès aujourd'hui, ceux visibles à court terme et ceux attendus à moyen et long terme. Aucune référence n'est véritablement étayée quant aux modes de vie qui justifieraient à la fois le volume de la production. Des modifications à la marge ne peuvent être suffisantes.

### Prioriser la sobriété

Au préalable d'une réflexion sur l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables que nous promovons par ailleurs dans nos travaux depuis notre création en 2006<sup>2</sup>, il est impératif de s'interroger sur les modes de consommation les mieux adaptés à une production décarbonée, d'où la priorité à accorder à la sobriété. Intégrée dans la plupart des modèles proposant une trajectoire de réduction des émissions à l'horizon 2050 (Transitions 2050 de l'ADEME, Futurs énergétique de RTE, Scénario Negawatt 2022,...)<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Les éléments ayant trait aux rencontres et visites organisées ainsi que les avis et contributions produits durant la concertation préalable avec le suivi de la commission nationale du débat public sont agglomérés sur le site [Cap Décarbonation](#)

<sup>2</sup> Les principaux travaux de notre association - notamment les scénarii établis avec le soutien de l'ADEME de même que les contributions aux concertations et autres débats publics portant sur des projets d'aménagement du territoire - sont accessibles via [Virage Énergie](#)

<sup>3</sup> Voir la note de Virage Énergie "[La sobriété : grande gagnante des différents scénarios de prospective énergétique. Analyse des scénarios ADEME, RTE et négaWatt sur l'avenir énergétique de la France par Virage Énergie!](#)"

La sobriété nécessite une évolution des besoins, des usages via une baisse de la consommation, ce qui implique en retour une réduction des niveaux de production et de consommation de matière<sup>4</sup>. En conséquence, il s'agit de mettre en œuvre une stratégie industrielle où l'on produit ce que l'on consomme, et non l'inverse. Cette situation suppose d'adopter une approche abordant l'ensemble des enjeux (climatiques, matières premières,...) de manière systémique et de voir approprier ces débats par le plus grand nombre et non confinés à des sachants.

### **Considérer les filières industrielles dans leur ensemble**

Or le niveau de production attendu et les filières bénéficiaires en aval – tant pour le chaux que pour le ciment – n'ont pas été explicités durant ces temps, apparaissant ainsi comme des non-dits. Procéder de la sorte consiste à faire l'impasse sur les possibles évolutions législatives concernant l'empreinte carbone et les volumes des produits finaux ou les changements de modèle économique des secteurs clients. Cette façon de faire est similaire à celle ayant eu cours lors de la concertation préalable de production d'acier à basse émission de CO<sub>2</sub> d'ArcelorMittal sur son site de Dunkerque organisée du 23 novembre 2022 au 12 février 2023<sup>5</sup>. Est-il pertinent de penser la décarbonation indépendamment de l'écologisation attendue de nos sociétés ?

Le besoin d'appréhender une filière industrielle dans son ensemble – de l'extraction des matériaux, à leur transformation en produits intermédiaires puis finis, en passant par leur consommation voire leur recyclage – se fait sentir pour en comprendre les externalités et incidences et en retour apporter une palette de solutions élargie. L'indispensable décarbonation de l'économie implique de repenser les filières industrielles au niveau national voire européen ainsi que le niveau de production attendu.

### **Etablir un débat national sur la captation du CO<sub>2</sub>**

La concertation préalable dénommée Cap Décarbonation a été la première dévolue à des projets de captation de CO<sub>2</sub> et ce alors même qu'il n'y a pas eu de débat national portant sur la pratique de décarbonation des secteurs industriels fortement émetteurs pour lesquels peu d'option de réductions d'émissions existent (acier, chimie, ciment,...)<sup>6</sup>. Cela aurait permis d'avoir un tableau d'ensemble des implications et ce au-delà des impacts locaux propres à chacun des projets appréhendés<sup>7</sup>.

Nous considérons que la Commission Nationale du Débat Public est l'instance légitime pour organiser directement un débat national en la matière au regard tant des différentes technologies appréhendées – stockage ou transformation de CO<sub>2</sub> issus des sites industriels – que des territoires concernés (Hauts de France, Nouvelle Aquitaine, Basse Seine,...) par les impacts de tels projets en matière d'aménagement du territoire. L'organisation de ce débat pourra se faire en articulation avec la révision de la stratégie française sur l'énergie et le climat qui doit tracer le chemin vers la neutralité carbone en 2050.

**Paulo-Serge Lopes**  
**Président de Virage Énergie**

---

<sup>4</sup> La conception que nous portons de la notion est explicitée dans l'ouvrage de Barbara Nicoloso, directrice de Virage Energie, dénommé *Petit traité de Sobriété énergétique*, paru aux Editions Charles-Leopold Mayer en 2021 qui est accessible sur [le site de l'éditeur](#).

<sup>5</sup> Cette difficulté entourant le [périmètre de la concertation](#) a été relevée notamment par les garants de la Commission Nationale du Débat Public dans le bilan officiel en ressortant notamment en s'appuyant des remarques formulées alors par Virage Energie.

<sup>6</sup> Nous rejoignons les travaux du Réseau Action Climat - dont nous sommes membres - consacrés à cette thématique notamment "[50 sites industriels français les plus émetteurs de CO<sub>2</sub> : l'heure des comptes](#)" et "[Le captage et le stockage du carbone sont des fausses solutions pour le climat](#)"

<sup>7</sup> La concertation officielle sur [la stratégie de capture, stockage et utilisation de carbone](#) à destination des seules industries du 23 juin au 29 septembre 2023 ne saurait tenir lieu tant par son périmètre que par sa confidentialité de réel débat large et contradictoire sur cette matière. Elle n'a pas été évoquée au cours de la concertation préalable Cap Décarbonation.